



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 juillet à 19h30, le conseil municipal, dûment convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe BRAULT.

**Présents :**

Mesdames Sandrine BARRAUD, Catherine BEJARD, Marylène BOURDILA, Sophie DRAPEAU, Carole MAIRE et Monique MEGE et Messieurs Laurent BEJARD, Philippe BRAULT, Pascal CHARLES, François FAIVRE et José THOBIE.

**Représentés :** Madame Céline SOUILLE donne pouvoir à Madame Monique MEGE ; Madame Isabelle DAVAL donne pouvoir à Madame Marylène BOURDILA ; Monsieur Bruno ROQUET donne pouvoir à Monsieur Laurent BEJARD ; Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Madame Catherine BEJARD ; Monsieur Cyril RAYMOND-GONCALVES donne pouvoir à Madame Carole MAIRE.

**Excusés :** Nicolas ARQUE

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal 11 juin 2025
- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

**VOIRIE**

- Marché public de travaux pour la réparation du pont du canal de Moulin Bouchet

**BÂTIMENTS**

- Marché public de fournitures de mobilier et de matériel informatique de la nouvelle médiathèque-ludothèque

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

- Autorisation de signature de la convention avec l'AT86
- Autorisation de signer un bail commercial avec la pizzeria wiwi
- Autorisation de signer un bail commercial avec le salon de coiffure Nath'if
- Autorisation de signer un bail pour le logement 11 rue des Quintus
- Acquisition de la parcelle pour le pont du moulin de vaux
- Acquisition de parcelles pour la protection de la ressource en eau

**FINANCES LOCALES**

- Décision Modificative DM02
- Décision Modificative DM03
- Demande de subvention auprès de la région nouvelle aquitaine pour la construction de la médiathèque-ludothèque

**X – QUESTIONS DIVERSES**

- Dates des prochaines réunions du conseil

\*\*\*\*\*

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h30

L'appel est fait et le quorum est atteint.

Pascal CHARLES est élu secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2025  
Monsieur Pascal CHARLES émet une remarque sur la délibération concernant les tarifs périscolaires. Le quotient familial 1600 n'est concerné par aucun tarif. Une vérification des quotients familiaux sera réalisée au cours de l'été et une nouvelle délibération pourra être prise si nécessaire concernant ce quotient familial 1600.  
Le Procès-verbal est approuvé
- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

N°	Tiers	Objet	Montant TTC	Date
332	BOSCHAT LAVEIX	1 CYLINDRE (complexe)	374,33 €	01/07/2025
333	BOSCHAT LAVEIX	3 CYLINDRES (médiathèque)	1 288,21 €	01/07/2025

## I – ENVIRONNEMENT

## II – VOIRIE

Délibération 202507057 : Marché public de travaux pour la réparation du pont du canal de Moulin Bouchet

La collectivité a décidé d'inscrire au budget 2025 un montant de 121 000 € pour la réparation du pont du canal de Moulin Bouchet.

La consultation a été publiée le 25 avril 2025, pour une remise des offres le 28 mai 2025.

Le règlement de la consultation (RC) prévoyait 2 critères :

- Technique : 50 points
- Prix : 50 points

Seule l'entreprise BONNET a remis une offre. Cette offre a été transmise au cabinet INFRANEO, maître d'œuvre sur cette opération, pour être analysée.

Cette analyse conclue à des incohérences de planning, des délais de réalisation anormalement longs et un prix très élevé (46% au-dessus de l'estimation du maître d'œuvre).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2025 afin d'établir une proposition au conseil municipal sur ce projet.

Vu le rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de déclarer cet appel d'offres infructueux et de relancer une consultation à l'automne 2025.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

➤ **DECLARE l'appel d'offres infructueux.**

### III – BÂTIMENTS

#### Délibération 202507058 : Marché public de fournitures de mobilier et de matériel informatique de la nouvelle médiathèque-ludothèque

Suite à la construction de la nouvelle médiathèque-ludothèque, il convient de l'équiper en mobilier et matériel informatique.

La consultation a été publiée le 9 mai 2025, pour une remise des offres le 12 juin 2025.

Cette consultation comportait 2 lots :

Lot 1 : mobilier

Lot 2 : matériel informatique

Le règlement de la consultation (RC) prévoyait 2 critères pour chacun des lots :

Lot 1 :

- Technique : 100 points
- Prix : 100 points

Lot 2 :

- Technique : 50 points
- Prix : 50 points

Pour le lot 1, trois entreprises ont remis une offre :

- DPC
- QUADRA CONCEPT
- MOBIDECOR

Pour le lot 2, quatre entreprises ont remis une offre :

- G&T fournitures
- IDI/XEFI
- MAKESOFT
- VIENNE DOCUMENTIQUE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2025 afin d'établir une proposition au conseil municipal sur ce projet.

Vu le rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 : MOBIDECOR pour un montant HT de 90 010,28 €, soit 108 012,34 € TTC
- Lot 2 : IDI/XEFI sur l'offre de base et la PSE 2, pour un montant HT de 7 670,96 €, soit 9 205,15 € TTC

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 joint en annexe,

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché de fourniture de mobilier pour la médiathèque-ludothèque avec la société MOBIDECOR pour un montant de 90 010,28 €, soit 108 012,34 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché de fourniture de matériel informatique pour la médiathèque-ludothèque avec la société IDI/XEFI pour un montant de 7 670,96 €, soit 9 205,15 € TTC ; ;
- **IMPUTE** La dépense en résultant sur les crédits prévus à cet effet ;
- **CHARGE** Le maire et le trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

#### IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

##### Délibération 202507059 : Autorisation de signature de la convention avec l'AT86.

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;  
Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés ;  
Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;  
Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales ;

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le conseil municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

➤ **DECIDE :**

- D'approuver la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;
- D'approuver ses conditions générales ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

\*\*\*\*\*

##### Délibération 202507060 : Autorisation de signer un bail commercial avec la pizzeria wiwi

Par délibération 2021-03-18-17 du 18 mars 2021, le conseil municipal avait autorisé monsieur Le Maire à signer un bail précaire avec monsieur William VARENNE pour l'installation d'une pizzeria au 3bis rue des Quintus.

Le bail arrivant à son terme, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur Le Maire à signer un nouveau bail, cette fois-ci sur la base d'un bail commercial avec monsieur William VARENNE pour le local commercial du 3bis rue des Quintus

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **ADOpte** cette proposition
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer le bail, ainsi que tout document lié à cette opération

\*\*\*\*\*

##### Délibération 202507061 : Autorisation de signer un bail commercial avec le salon de coiffure Nath'if

Par délibération 2011062854 du 28 juin 2011, le conseil municipal avait autorisé monsieur Le Maire à renouveler le bail commercial avec madame Nathalie AMILIEN, gérante du salon de coiffure NATH'IF au 13 rue des Quintus.

Le bail arrivant à son terme, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur Le Maire à signer un nouveau bail commercial avec madame Nathalie AMILIEN pour le local commercial du 13 rue des Quintus.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **ADOpte** cette proposition
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer le bail, ainsi que tout document lié à cette opération

\*\*\*\*\*

Délibération 202507062 : Autorisation de signer un bail pour le logement 11 rue des Quintus

Suite à la vente du local commercial « le marché des Quintus » par monsieur OMAR MOUSSABIK à monsieur Youssef CHAIBATI, monsieur OMAR MOUSSABIK a donné son préavis pour le logement du 11 rue des Quintus. Ce logement est maintenant vacant, et monsieur et madame Youssef CHAIBATI sont intéressés pour reprendre ce logement en location.

il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur Le Maire à signer un nouveau bail avec monsieur et madame Youssef CHAIBATI pour le local logement du 11 rue des Quintus.

Le montant du loyer devant faire l'objet d'une révision lors de conseil du mois de juillet, il est proposé au conseil municipal d'appliquer la révision suivante sur la base de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre de chaque année et d'appliquer cette révision tous les ans.

Le montant du dernier loyer s'élevait à 435,81 € sur la base d'un indice de référence des loyers de 144,51. L'indice de référence des loyers du 1er trimestre 2025 est 145,47. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'établir le nouveau montant du loyer à 438,71 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le bail, ainsi que tout document lié à cette opération
- **FIXE** le montant du loyer à 438,71 €

\*\*\*\*\*

Délibération 202507063 : Acquisition de la parcelle pour le pont du moulin de vaux

Dans le cadre des travaux de réparation du pont du moulin de vaux, la collectivité doit être propriétaire de l'ensemble des parcelles concernées.

Or, la parcelle B2406 appartient à M. Cousin et doit donc être acquise par la collectivité.

D'après le plan de projet établi par le BET Abscisse, la surface à acquérir serait d'environ 1390 m<sup>2</sup>.

La vente se fera à l'euro symbolique, les frais notariés restant à la charge de la collectivité.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'acquérir ces parcelles pour la réalisation des travaux de réparation du pont de moulin de vaux ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle B2406 de monsieur Francis COUSIN, nécessaire à la réalisation des travaux de réparation du pont de moulin de vaux ;
- **FIXE** le prix d'acquisition à l'euro symbolique ;
- **DÉCIDE** de prendre à sa charge les frais de notaire afférents aux actes ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne réalisation des présentes.

\*\*\*\*\*

Délibération 202507064 : Acquisition de parcelles pour la protection de la ressource en eau

Dans le cadre du dossier n° AS AA 86 25 0116 01 relatif à la vente de plusieurs parcelles situées sur la commune de Quinçay, et faisant l'objet d'un projet partenarial engagé depuis 2023 pour la protection de la ressource en eau et des milieux naturels, la commune de Quinçay a souhaité, candidater à l'acquisition d'une partie des biens en vente.

Cette candidature s'inscrit dans un projet commun porté par la commune de Quinçay, Eaux de Vienne – SIVEER, et le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, dans une logique de sécurisation foncière du périmètre rapproché du captage du Moulin de Vaux, de protection des zones humides et des milieux naturels, et de valorisation de la biodiversité locale et de valorisation des paysages de la Commune.

Les parcelles concernées par la candidature de la commune sont les suivantes :

D 0012, D 0362, D 0370 et ZL 432 pour une contenance totale de 1 ha 36 a 52 ca.

La commune portera l'achat de ces parcelles dans le cadre de la répartition définie entre les partenaires du projet commun à savoir Eaux de Vienne – SIVEER, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine et la Commune de Quincay.

Le montant de l'acquisition de ces parcelles est fixé à 3976 € pour l'ensemble des 4 parcelles citées ci-dessus, les frais notariés restant à la charge de la commune.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'acquérir ces parcelles pour la protection de la ressource en eau ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles D 0012, D 0362, D 0370 et ZL 432 pour une contenance totale de 1 ha 36 a 52 ca.
- **FIXE** le prix d'acquisition à 3976,00 € ;
- **DÉCIDE** de prendre à sa charge les frais de notaire afférents aux actes ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne réalisation des présentes.

\*\*\*\*\*

**V – FINANCES LOCALES**

Délibération 202507065 : Décision Modificative DM02

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer les virements de crédits suivants au chapitre 041 :

	DEPENSES		RECETTES		
	IMPUTATIONS	MONTANTS	IMPUTATIONS	MONTANTS	
	202	71 151,02 €	2031	69 786,00 €	Frais d'études du PLU de 2018 à 2021
			2033	1 365,02 €	
	2313	2 954,40 €	2315	2 954,40 €	Travaux préalables à l'accessibilité de 2019 et 2021
<b>TOTAUX</b>		<b>74 105,42 €</b>		<b>74 105,42 €</b>	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative N°2
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour suite à donner.

\*\*\*\*\*

Délibération 202507066 : Décision Modificative DM03

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

<b>INVESTISSEMENT</b>			
D - OP 90 MEDIATHEQUE-LUDOTHEQUE		17 437,49 €	<i>Insuffisance de crédits au budget primitif pour la construction de la médiathèque-ludothèque</i>
D - OP 30 VOIRIE	17 437,49 €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>17 437,49 €</b>	<b>17 437,49 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>		

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative N°3
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour suite à donner.

\*\*\*\*\*

Délibération 202507067 : Demande de subvention auprès de la région nouvelle aquitaine pour la construction de la médiathèque-ludothèque

M. Le MAIRE rappelle à l'assemblée qu'elle a déjà délibéré à plusieurs reprises sur le sujet, Nous venons d'être informés par la préfecture qu'une subvention de 70 000 € nous avait été attribuée. De plus, il est également possible de déposer une nouvelle demande auprès de la région Nouvelle Aquitaine.

M. Le Maire propose un nouveau plan de financement pour cette opération et propose de déposer une nouvelle demande auprès de la région Nouvelle Aquitaine.

Dépenses	Montants HT	Montants TTC
AMO	22 570,00 €	27 084,00 €
Maitrise d'œuvre	114 695,75 €	137 634,90 €
SPS	3 060,00 €	3 672,00 €
Contrôleur Technique	5 280,00 €	6 336,00 €
Études géotechniques	4 995,00 €	5 994,00 €
Lever topographique	1 107,00 €	1 328,40 €
Recherche de réseaux	3 448,90 €	4 138,68 €
Travaux	770 021,93 €	924 026,32 €
	<b>925 179 €</b>	<b>1 110 214 €</b>

Recettes	Montants accordés	Montants sollicités	Montants à solliciter	Taux
DRAC	370 071 €			40,00%
CCHP fond de concours		43 690 €		4,72%
DSIL 2025	70 000 €			0,00%
Département de la Vienne : ACTIV 3 - 2025		45 500 €		4,92%
CAF 2025		90 000 €		9,73%
région Nouvelle Aquitaine			120 000 €	12,97%

Sommes des subventions	739 261 €	79,90%
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge de 20%)	185 918 €	20,10%
TOTAL HT de l'opération (base offres)	925 179 €	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 120 000 €.

\*\*\*\*\*

#### VI- RESSOURCES HUMAINES – FONCTIONNEMENT

\*\*\*\*\*

#### VII – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

Lors de l'épisode de canicule, la commune a acheté 30 ventilateurs pour les classes, a mis à disposition la salle climatisée de la MCLS et a loué une climatisation mobile pour cette salle, a mis en place des brumisateurs dans la cour d'école, et a également mis à disposition le complexe.

Pour la rentrée 2025/2026, les effectifs en maternelle se maintiennent, et une légère baisse est constatée en élémentaire (-6 élèves).

\*\*\*\*\*

#### VIII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

La commune a établi une liste des personnes vulnérables en cas de canicule. Ces personnes sont contactées en alerte rouge et sont également invitées à contacter la mairie en cas de difficultés pendant les différents épisodes de chaleur.

Dates des prochaines manifestations sur la commune :

- 14 juillet : défilé avec un pot offert par la commune
- Du 20 au 31 août : tournoi de tennis organisé par l'AS QUINÇAY Tennis
- Le 30 août : inauguration des nouveaux courts de tennis
- Le 6 septembre : journée des associations organisée par le comité des fêtes.

La Quinc'ette sera diffusée fin août.

#### IX – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le travail sur le nouveau PLUiH se poursuit. Le PADD sera présenté en conseil municipal par la Communauté de Communes du Haut Poitou.

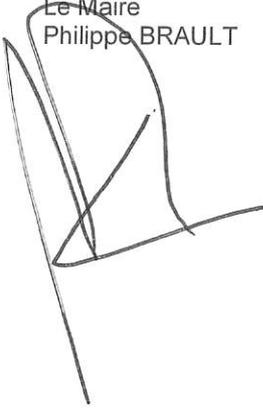
#### X – QUESTIONS DIVERSES

- Le GrandPoitiers a lancé une enquête mobilité sur son territoire et sur les communes voisines. Les habitants de Quinçay pourront être appelés à répondre à cette enquête au cours du dernier trimestre 2025.
- Dates des prochaines réunions du conseil municipal :
  - Mardi 2 septembre 2025 (19h30)

- Lundi 13 octobre 2025 (19h30)
- Mercredi 12 novembre 2025 (19h30)
- Lundi 8 décembre 2025 (19h30)

Fin de séance à 21h34

Le Maire  
Philippe BRAULT



Le Secrétaire de Séance  
Pascal CHARLES



